

Polymarket bloqué par certains FAI français

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 20 juillet 2026

<https://www.bortzmeyer.org/polymarket-france.html>

L'autorité nationale des jeux a annoncé <<https://anj.fr/promotion-dune-offre-de-jeux-dargent-illeg>> qu'elle demandait le blocage de Polymarket. J'ai déjà parlé de censure via résolveur DNS <<https://www.bortzmeyer.org/resolveur-dns.html>> menteur à propos d'autres sources de blocage mais je n'avais pas encore parlé de l'ANJ.

Cette ANJ (ex-ARJEL) fait en effet partie des quelques organismes à qui la loi française permet d'édicter des mesures de blocage de noms de domaine. (La documentation de l'ANJ <<https://anj.fr/lutter-contre-loffre-illegale>> parle d'URL mais c'est une erreur ; un résolveur DNS <<https://www.bortzmeyer.org/resolveur-dns.html>> ne voit que les noms de domaine et ne peut bloquer que sur cette base.) Une originalité de cet organisme est qu'il est le seul à publier la liste complète des domaines bloqués. Vous la trouvez sous forme d'un fichier CSV en https://ressources.anj.fr/blocage_sites_illegaux/blocage_sites_illegaux.csv.

Le fichier comporte aujourd'hui 4747 noms mais cela fait moins que ça de domaines enregistrés auprès d'un registre car le fichier inclut le domaine enregistré et son sous-domaine `www`.

Un FAI doit donc télécharger ce fichier et le traduire dans les règles de filtrage de ses résolveurs DNS. Il serait techniquement préférable que l'ANJ serve ce fichier en RPZ mais cela n'est pas fait.

Notez qu'aujourd'hui, le serveur HTTP de l'ANJ dit que ce fichier n'a pas été modifié depuis le 16 juin et, bien que le blocage de Polymarket soit officiellement annoncé <<https://anj.fr/promotion-dune-offre-de-je>> leur domaine n'y figure pas.

L'ANJ ne décide pas du mécanisme technique de la censure. Mais, en pratique, tous les FAI français qui la déploient utilisent un résolveur DNS menteur. Regardons avec les sondes RIPE Atlas <<https://atlas.ripe.net>>, d'abord en Allemagne pour comparer :

```
% blaeu-resolve --requested 200 --country DE --type A polymarket.com
[104.18.34.205 172.64.153.51] : 199 occurrences
Test #191944198 done at 2026-07-20T13:55:35Z
```

OK, ça fonctionne, toutes les sondes Atlas germaniques trouvent la bonne adresse IP (chez Cloudflare). Et en France ?

```
% blaeu-resolve --requested 200 --country FR --type A polymarket.com
[104.18.34.205 172.64.153.51] : 116 occurrences
[] : 37 occurrences
[145.239.225.117] : 44 occurrences
[0.0.0.0] : 1 occurrences
Test #191929487 done at 2026-07-20T12:52:56Z
```

Là, on voit la censure en action. Certains résolveurs n'ont pas renvoyé d'adresse du tout (la liste vide), d'autres une adresse qui est dans le préfixe IP de l'ANJ (la 145.239.225.117), probablement pour rediriger vers une page d'explication (ce qui fait que l'ANJ peut récolter l'adresse IP de votre machine et d'autres informations). Si vous y tenez, vous pouvez voir cette page <<http://145.239.225.117/>>.

Notez que Polymarket semble également partiellement censuré en Espagne (et dans d'autres pays) :

```
% blaeu-resolve --requested 200 --country ES --type A polymarket.com
[104.18.34.205 172.64.153.51] : 53 occurrences
[192.187.20.203] : 6 occurrences
Test #191943716 done at 2026-07-20T13:53:30Z
```

(192.187.20.203 semble être chez le régulateur espagnol <<https://www.ordenacionjuego.es/>>.)

Comme le mécanisme technique utilisé par les FAI est un résolveur menteur, on peut échapper à la censure en changeant de résolveur. (C'est une des raisons pour lesquelles on voit que de nombreuses sondes Atlas ne voient pas le blocage. Chez moi, j'ai mon propre résolveur <<https://www.bortzmeyer.org/son-propre-resolveur-dns.html>> et je peux donc voir Polymarket) Mais attention à ne pas tomber de Charybde en Scylla. (D'ailleurs, Scylla est très réussi graphiquement dans le dernier film de Nolan contre lequel l'extrême-droite fait campagne en ce moment.) Les résolveurs des GAFA, par exemple, ne se soucient guère de vie privée et vos données filent chez beaucoup de monde. Choisissez bien votre résolveur <<https://www.bortzmeyer.org/dns-resolveurs-publics.html>> et n'écoutez pas les conseils de Jean-Kevin sur Twitter.